4, RUE DES TERREAUX / BP 44095 / 25114 BAUME-LES-DAMES CEDEX / TEL : 03 81 84 75 90

PROCES VERBAL
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du 13 MARS 2024

Le Président, Jean-Claude MAURICE a convoqué le conseil communautaire le :

**Mercredi 13 Mars 2024 à 20h00,**
**Au siège de la CCDB, 4 Rue des Terreaux 25110 BAUME LES DAMES**

**ORDRE DU JOUR**

1. **ETAT DES DECISIONS DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DU CONSEIL**

1.1 AMO Télécommunications
1.2 Groupe scolaire et périscolaire neuf, BEPOS, à Baume les Dames sur le site de Mi-Cour - prestations
1.3 Convention d'occupation précaire avec l'association la Ressourcerie – Local à Laissey

2. **ETAT DES DECISIONS DU BUREAU DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DU CONSEIL**

**2.1** Adhésion au groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la Région BFC
2.2 Renouvellement du projet de fonctionnement RPE secteur Baume Les Dames et secteur Roulans, Osse et La Tour de Scay
2.3 Contrat d'accueil du Satellite du FRAC à l'école de Moncey

3. **FINANCES**

3.1 Débat d'Orientations Budgétaires 2024

4. **PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE**

4.1 Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec l'association FRANCAS du Doubs

4.2 Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations Familles Rurales

4.3 Convention d'intervention RPE Baume Les Dames – Ludothèque la toupie

**5. SCOLAIRE**

5.1 Exposition Artothèque

5.2 Avenant à la convention de transport dérogatoire à Baume Les Dames

5.3 Avenant à la convention de transport méridien dérogatoire

**6. ASSAINISSEMENT**

6.1 Demande de subvention pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif (ANC) du Val de Cusance

**7. TRANSITION ENERGETIQUE**

7.1 Convention de partenariat avec le PETR Doubs Central : animations et mise en place des permanences décentralisées de la Maison de l'Habitat du Doubs pour 2024

7.2 Demande de financement Fonds Vert ingénierie pour la structuration politique énergétique du territoire Doubs Baumois.

**8. ECONOMIE – TOURISME**

8.1 Protocole de coopération « Vallée de l'Ognon » : convention avec Destination 70

**9. INVESTISSMENTS**

9.1 Aménagement de locaux pour le multi-accueil de Laissey – non-remboursement partiel d'une retenue de garantie

**10. RESSOURCES HUMAINES**

10.1 Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à 35/35ème et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à 35/35ème

10.2 Promotion interne 2024 : créations et suppressions de postes

10.3 Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à 7/35ème

Membres en exercice : 82
Quorum : 42

Etaient présents (59) :
Ghislaine DELEUZE, Jean-Yves BRUNELLA, Henri PETITE, Christian BASSENNE, Maud BEAUQUIER, Julien BOILLOT, Marie-Christine DURAI, Sébastien FERNIOT, Gérard GLEIZE, Emilie GOGAND, Christian LANIER, Arnaud MARTHEY, Sylviane MARBOEUF, Jean-Claude MAURICE, Jean GERIN, Jean-Louis FAIVRE-PIERRET, Bertrand RACINE, Ida JEANGIRARD, Noelle LECOMTE, Charlotte CONVERSET, Donat BARRAND, Martine PERROT, Benoit PARENT, Laetitia JOURNOT, Xavier MOREL, Jean-Pierre PERNOT, Damien CARTIER, Damien BIENZ, Philippe CUENOT, Pierre MAYOUD, Gilbert LABE, Françoise BRIDE, Claude DEVILLERS, Fabien THERNIER, Agnès SCALABRINO, Michel LAB, Charles PIQUARD, Francis TROUILLOT, Richard MARIAZ, Alexandre PERREZ-BONNET, Frédéric SIKORA, François HERANNEY, Thierry HENRY, Nathalie CONCET, Damien MOURA, Dominique COUR, Hervé DUBOIS-DUNILAC, Marguerite GAFFIE, Alain JACQUOT, Jean-Luc PAUTHIER, Pierre ROUSSY, Alain COURANT, Guy HUGOT, Lucile BAS, André MESNIER, Didier CUENOT, Denis GIRARDOT, Christian RETORNAZ, Simon GUILLAUME
Excusés avec pouvoir (10) :
Jean-Claude ALAMPI donne pouvoir à Christian BASSENNE, Soazig BONFILS donne pouvoir à Jean-Claude MAURICE, Francine COUDON donne pouvoir à Julien BOILLOT, Annie GIRARDAT donne pouvoir à Marie-Christine DURAI, Colette ROMANENS donne pouvoir à Maud BEAUQUIER, Laure THIEBAUT donne pouvoir à François HERANNEY, Thomas VIGREUX donne pouvoir à Sylviane MARBOEUF, Lydiane JOSSERAND donne pouvoir à Ida JEANGIRARD, Dominique MESNIER donne pouvoir à Agnès SCALABRINO, Jean-Pierre CORNEVAUX donne pouvoir à Guy HUGOT,
Excusés sans pouvoir (13) :
Michel BARBIER, Philippe RONDOT, Stéphane BEZ, Nicole GLORIOD, Joelle MAJ, Christian PAGNIER, Christophe GUGLIELMETTI, Bertrand BARRAND, Gérard PAHIN-MOUROT, Jacques DENIS, Jérôme FAIVRE, Jean-Pierre COMTE, Pascal CHAFFIOTTE.
Secrétaire de séance :
Marie Christine DURAI, déléguée de la commune de Baume-Les-Dames

.----------

**SEANCE OUVERTE A 20H05**

**Informations de début de séance :**

- Réunion SYDED vendredi 22/03 pour les communes adhérentes au groupement de commandes Eclairage Public au SYDED, elle portera notamment sur :
    - La transmission des résultats du diagnostic des communes
    - La transmission du budget travaux à introduire pour 2024
    - L'approfondissement des recettes (Etat, SYDED et CEE) en fonction de votre parc luminaire
    - Et visite du Showroom pour sélection de vos futures installations
- Séjour itinérant du secteur jeunes – été 2024 : seules trois communes se sont portées volontaires. Les communes souhaitant accueillir les jeunes peuvent contacter le Point Information Jeunesse.
- Présentation de Mme Anne ROUSSOT, nouvelle responsable au sein du service assainissement de la CCDB

## 1. DELIBERATION B.1/2024 – ETAT DES DECISIONS DU PRESIDENT DANS LE CADRE DE SA DELEGATION DU CONSEIL

Vu la délibération G.3/ 2022 du 28 septembre 2022 de délégation du Conseil communautaire au Président.
Vu l'article L.5211-10 du CGCT,

Le Président expose

### 1.1 AMO Télécommunications

Le marché de services de télécommunications prendra fin au 30 septembre 2024. Une consultation simplifiée a été lancée afin de recruter un bureau d'études, Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le renouvellement de la consultation de télécommunications sur le territoire de la Communauté de communes Doubs Baumois.

4 bureaux d'études ont été consultés, 2 ont répondu :
- La société MGFIL Conseil
- La société C-ISOP

Dans le cadre de ce marché d'AMO, le prestataire aura en charge une mission d'assistance portant sur la passation et la mise en œuvre du marché d'accès internet, de fibre, de téléphonie fixe et de téléphonie mobile :
- Etat des lieux de l'existant/ Audit
- Rédaction du DCE et évaluation financière

- Analyse des offres
- Suivi du déploiement

La société C-ISOP  a été retenue.
Coût de la prestation : 6 770.00€ HT soit 8 124.00€ TTC.

**1.2 Groupe scolaire et périscolaire neuf, BEPOS, à Baume les Dames sur le site de Mi-Cour - prestations :**

Afin de mener le projet de groupe scolaire et périscolaire de Mi-Cour, les prestations suivantes ont été commandées :

- SOCOTEC : prolongation de la mission du coordonnateur SPS pour un montant de 2 400€ HT ;
- UGAP : acquisition de casiers-vestiaires pour le personnel et d'un bureau pour un montant de 2 927,18€ HT.

**1.3 Convention d'occupation précaire avec l'association La Ressourcerie – Local à Laissey**

L'association La Ressourcerie a besoin d'espaces dans l'attente de son implantation en 2025 dans les futurs locaux rue des Frères Grenier à Baume les Dames, qui seront prochainement réhabilités par la CCDB (projet de pôle ESS sur le site de l'ex Lidl).

Une convention d'occupation précaire a donc été signée le 5 février dernier avec le président de la Ressourcerie, monsieur Gérard Guillemin, afin de permettre l'occupation provisoire par l'association d'un bâtiment situé à la ZAE de Laissey.

La convention couvre la période du 5.02.2024 au 31.12.2025 ; une redevance mensuelle de 833 euros (soit environ 10 000€ à l'année) sera versée par la Ressourcerie à la CCDB, à compter du 1er mars 2024.

Pour le moment, ce lieu n'est pas ouvert à la population, l'accueil du public étant conditionné par la mise en conformité des locaux selon la réglementation en vigueur pour les ERP et par l'avis favorable de la commission de sécurité. L'objectif est de pouvoir accueillir le public au printemps prochain.

## 2. DELIBERATION B.2/2024 – Ouverture anticipée des crédits d'investissement * budget 2024 FINANCES

Vu la délibération n° E.32/2020 du 22 juillet 2020 de délégation du Conseil communautaire au Bureau,
Vu l'article L.5211-10 du CGCT,

***Le Président donne la parole à Jean-Luc PAUTHIER, Vice-Président qui expose :***

### 2.1 Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la Région BFC

Les huit Syndicats d'Énergie de la région Bourgogne-Franche-Comté proposent un nouveau groupement de commandes aux membres du groupement actuel afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité. Ce nouveau groupement permettra notamment de recourir à de nouvelles modalités d'achat, à savoir les contrats de vente directe entre producteurs et consommateurs ou encore la fourniture du complément d'électricité des projets d'autoconsommation.

Le coordonnateur du groupement reste le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de la convention constitutive. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement.

**Les membres du Bureau ont :**

- Accepté les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés,
- Autorisé l'adhésion de la CC Doubs Baumois en tant que membre du groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- Autorisé le Président à signer la convention constitutive du groupement,

- Autorisé le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de la CC Doubs Baumois et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- Autorisé le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,
- Autorisé le Président à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- Donné mandat au coordonnateur et au Gestionnaire pour collecter les données relatives aux sites annexés à la délibération auprès des gestionnaires de réseau,
- Donné mandat au coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de la CC Doubs Baumois dans le cadre de la convention constitutive,
- Intégré au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la délibération.

**BUREAU.1/2024 du 24 janvier 2024**

***Le Président donne la parole à Véronique GANDELIN, Directrice Générale des Services, qui expose :***

**2.2 Renouvellement du projet de fonctionnement RPE secteur Baume Les Dames et secteur Roulans, Osse, La Tour de Scay**

Le projet de fonctionnement du Relais petite Enfance (RPE) constitue le document de cadrage qui définit les axes et méthodes de travail du relais petite enfance conformément au cadre de référence constitué par le référentiel national des relais petite enfance.

Il décrit les enjeux, les moyens mobilisés et actions mises en œuvre en direction des familles d'une part, et des professionnels de l'accueil du jeune enfant d'autre part, en tenant compte du contexte local et des besoins du public sur le territoire d'intervention du relais.

La CCDB a souhaité s'engager dans la mission renforcée « Guichet Unique » sur le territoire intercommunal depuis le 1er janvier 2022.

En tant que gestionnaire du RPE des secteurs de Baume les Dames, Roulans, Osse et La Tour de Scay, la CCDB s'est engagée à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans le projet sur la période contractuelle 2024-2027.

**BUREAU.2/2024 du 14 février 2024**

***Le Président donne la parole à Michel LAB, Vice-Président, qui expose :***

**2.3 Contrat d'accueil du Satellite du FRAC à l'école de Moncey**

Le Satellite est l'outil de diffusion de la collection du Frac (Fonds Régional d'Art Contemporain) Franche-Comté. Ce camion aménagé en galerie d'exposition a pour vocation d'aller à la rencontre des publics en faisant étape sur l'ensemble du territoire, afin de leur offrir un rapport direct aux œuvres.

Le public est accueilli en petits groupes par un médiateur qui invite à dialoguer et échanger autour des œuvres présentées. Des rencontres, des expérimentations, des outils de médiation spécifiques et adaptés à chacun favorisent la découverte de l'art contemporain.

Le Satellite se déplace à l'invitation de collectivités, d'associations, de structures culturelles, d'établissements scolaires..., désireux de s'engager dans un véritable partenariat et de favoriser l'accès à l'art contemporain et sa démocratisation.

En mai 2024, il s'installera pour quelques jours dans la cour de l'école de MONCEY d'où la nécessité d'établir un contrat d'accueil. Il n'y a pas d'impact financier (pas de coût de location, assurance prise en charge par le FRAC).

**BUREAU.3/2024 du 6 mars 2024**

## 3. DELIBERATION B.3/2024 – Débats d'Orientations Budgétaires 2024

Après introduction, le Président donne la parole à François HERANNEY, 1er Vice-Président, qui rappelle le contexte financier et économique, commente les résultats de l'exercice 2023, précise les éléments significatifs du projet de budget 2024 puis présente les orientations budgétaires de la CCDB.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 est annexé à la présente délibération.

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du conseil :**

- **Ont pris acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires et de l'existence du rapport d'orientations budgétaires**

Voix pour : 69 Voix contre : 0 Abstentions : 0

## 4. PETITE ENFANCE – ENFANCE - JEUNESSE

### 4.1 DELIBERATION B.4/2024 – Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec l'association les Francas du Doubs

Le Président donne la parole à Véronique GANDELIN, Directrice Générale des Services, qui expose :

Conformément aux conventions d'objectifs pluriannuelles signées avec chaque gestionnaire, la Communauté de communes Doubs Baumois doit présenter chaque année **un avenant fixant la participation pour l'exercice avec les montants pour chaque versement** selon les modalités de paiement notifiées.

Les avenants sont proposés pour les sites suivants :

| **Site** | **Montant prévisionnel annuel** | Modalités de paiement sous réserve du respect des conditions fixées à l'article 4 | | Montant prévisionnels des versements |
|---|---|---|---|---|
| **Accueil de loisirs Aïssey** | **23 737 €** | 1er acompte en mars | 30% | 7 121.10 € |
| | | 2ème acompte en juin | 30% | 7 121.10 € |
| | | 3ème acompte en septembre | 30% | 7 121.10 € |
| | | Solde annuel au 30 novembre | 10% | 2 373.70 € |
| **Accueil de loisirs La Tour de Scay** | **83 618.00 €** | 1er acompte en mars | 30% | 25 085.40 € |
| | | 2ème acompte en juin | 30% | 25 085.40 € |
| | | 3ème acompte en septembre | 30% | 25 085.40 € |
| | | Solde annuel au 30 novembre | 10% | 8 361.80 € |
| **Accueil de loisirs Moncey** | **61 536€** | 1er acompte en mars | 30% | 18 460.80 € |
| | | 2ème acompte en juin | 30% | 18 460.80 € |
| | | 3ème acompte en septembre | 30% | 18 460.80 € |
| | | Solde annuel au 30 novembre | 10% | 6 153.60 € |
| **Accueil de loisirs Osse** | **53 703 €** | 1er acompte en mars | 30% | 16 110.90 € |
| | | 2ème acompte en juin | 30% | 16 110.90 € |
| | | 3ème acompte en septembre | 30% | 16 110.90 € |
| | | Solde annuel au 30 novembre | 10% | 5 370.30 € |
| **Accueil de loisirs Pouligney Lusans** | **43 586 €** | 1er acompte en mars | 30% | 13 075.80 € |
| | | 2ème acompte en juin | 30% | 13 075.80 € |
| | | 3ème acompte en septembre | 30% | 13 075.80 € |
| | | Solde annuel au 30 novembre | 10% | 4 358.60 € |
| **Accueil de loisirs Roulans** | **78 820 €** | 1er acompte en mars | 30% | 23 646.00 € |
| | | 2ème acompte en juin | 30% | 23 646.00 € |
| | | 3ème acompte en septembre | 30% | 23 646.00 € |
| | | Solde annuel au 30 novembre | 10% | 7 882.00 € |
| **Secteur jeunes Roulans** | **44 000 €** | 1er acompte en mars | 30% | 13 200.00 € |
| | | 2ème acompte en juin | 30% | 13 200.00 € |
| | | 3ème acompte en septembre | 30% | 13 200.00 € |
| | | Solde annuel au 30 novembre | 10% | 4 400.00 € |

Vu la délibération n°B12-2023 du Conseil communautaire en date du 1er mars 2023 relative aux conventions initiales ;
Vu l'avis favorable de la commission PEEJ ;
Vu l'avis du Bureau du 6 mars 2024 ;
*Les propositions d'avenants sont jointes en annexes.*

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du conseil :**

- **Approuvent les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs**
- **Autorisent Monsieur le Président, ou son représentant, à les signer**

Voix pour : 69 Voix contre : 0 Abstentions : 0

## 4.2 DELIBERATION B.5/2024 – Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations Familles Rurales

Le Président donne la parole à Véronique GANDELIN, Directrice Générale des Services, qui expose :
Conformément aux conventions d'objectifs pluriannuelles signées avec chaque gestionnaire, la Communauté de communes Doubs Baumois doit présenter chaque année **un avenant fixant la participation pour l'exercice avec les montants pour chaque versement** selon les modalités de paiement notifiées.

Les avenants sont proposés pour les sites suivants :

| **Site** | **Montant prévisionnel annuel** | Modalités de paiement sous réserve du respect des conditions fixées à l'article 4 | | Montant prévisionnels des versements |
|---|---|---|---|---|
| **Accueil de loisirs BLD été** | **9 106.50 €** | 1er acompte en mars | 30% | 2 731.95 € |
| | | 2ème acompte en juin | 30% | 2 731.95 € |
| | | 3ème acompte en septembre | 30% | 2 731.95 € |
| | | Solde annuel au 30 novembre | 10% | 910.65 € |
| **Ludothèque** | **3 000.00 €** | 1er acompte en mars | 30% | 900.00 € |
| | | 2ème acompte en juin | 30% | 900.00 € |
| | | 3ème acompte en septembre | 30% | 900.00 € |
| | | Solde annuel au 30 novembre | 10% | 300.00 € |
| **Micro-crèche Autechaux** | **31 800.00 €** | 1er acompte en mars | 30% | 9 540.00 € |
| | | 2ème acompte en juin | 30% | 9 540.00 € |
| | | 3ème acompte en septembre | 30% | 9 540.00 € |
| | | Solde annuel au 30 novembre | 10% | 3 180.00 € |
| **Accueil de loisirs Autechaux** | **74 883.82 €** | 1er acompte en mars | 30% | 22 465.15 € |
| | | 2ème acompte en juin | 30% | 22 465.15 € |
| | | 3ème acompte en septembre | 30% | 22 465.15 € |
| | | Solde annuel au 30 novembre | 10% | 7 488.37 € |
| **Accueil de loisirs Saint-Hilaire** | **72 209.68 €** | 1er acompte en mars | 30% | 21 662.90 € |
| | | 2ème acompte en juin | 30% | 21 662.90 € |
| | | 3ème acompte en septembre | 30% | 21 662.90 € |
| | | Solde annuel au 30 novembre | 10% | 7 220.98 € |

Vu la délibération n°B12-2023 du Conseil communautaire en date du 1er mars 2023 relative aux conventions initiales ;
Vu l'avis favorable de la commission PEEJ ;
Vu l'avis du Bureau du 6 mars 2024 ;

*Les propositions d'avenants sont jointes en annexes.*

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire :**

- **Approuvent les avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs**
- **Autorisent Monsieur le Président, ou son représentant, à les signer.**

*Madame SCALABRINO Agnès ne prend pas part au vote*
Voix pour : 68 Voix contre : 0 Abstentions : 0

## 4.3 DELIBERATION B.6/2024 – Convention d'intervention RPE Baume Les Dames – Ludothèque la Toupie

Le Président donne la parole à Véronique GANDELIN, Directrice Générale des Services, qui expose :
Dans le cadre des animations du Relais Petite Enfance (RPE), un partenariat avec la Fédération Familles Rurales du Doubs est proposé afin d'organiser des séances Ludothèque.

Les deux séances seront animées par Aurélien Le Borgne, animateur de la fédération Familles Rurales du Doubs, titulaire du BEATEP « l'accompagnement de projet, le jeu outil d'illustration ».
Les objectifs du projet sont les suivants :

- Proposer des espaces de jeux nouveaux et adaptés aux enfants de moins de 3 ans

Deux séances, d'une durée de 2h chacune (temps d'installation et de rangement compris), sont organisées le :

- Mardi 2 avril 2024
- Mardi 25 juin 2024

Le coût global est de 424 € pour les 2 séances programmées :

- 182€ TTC par séance
- 20€ TTC de frais de déplacement par séance
- 20€ de cotisation annuelle

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

*La proposition de convention est jointe en annexe.*

Vu la délibération n°A4-2024, en date du 31/01/2024 relative à la convention d'objectifs et de financement CAF Prestation de service RPE,
Vu l'avis du Bureau du 6 mars 2024,
Considérant que l'intervention répond aux objectifs de la convention PSO CAF et au projet de fonctionnement du RPE,
Considérant que l'intervention s'inscrit dans le programme des ateliers d'éveil du RPE, tous les mardis et vendredis, pour les enfants en garde chez leurs assistants maternels.

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire :**

- **Approuvent la convention d'intervention**
- **Autorisent Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.**

Voix pour : 69 Voix contre : 0 Abstentions : 0

## 5. ANIMATION TERRITORIALE

### 5.1 DELIBERATION B.7/2024 – Exposition Artothèque

Le Président donne la parole à Michel LAB, Vice-Président, qui expose :

Un projet culturel est initié depuis plusieurs années en lien avec les services départementaux de l'Education Nationale du Doubs et l'Artothèque de Montbéliard. Cette dernière propose le prêt d'une dizaine d'œuvres d'art contemporain dans les écoles (nombre variant de 8 à 15 selon la taille et le nombre d'écoles concernées).
Le projet est reconduit sur Baume les Dames cette année (école élémentaire des Terreaux, école élémentaire Mi Cour et les trois sites de l'école maternelle Mi Cour).

Ce projet permet aux élèves de se familiariser avec l'histoire de l'art, les techniques, les biographies des artistes… L'objectif est que les enseignants travaillent de manière ludique avec les enfants pour les sensibiliser à la culture et proposer l'exposition de ces tableaux, mais également amener les enfants à créer leurs propres productions.

Le forfait trimestriel s'élève à 90 € TTC pour ces œuvres auquel s'ajoute le coût de l'assurance (montant d'environ 200 €, réduit de moitié s'il n'y a pas de casse ou de perte).

Les crédits sont inscrits au budget 2024 pour le premier prêt qui interviendra au cours du 1er semestre 2024.

*La proposition de convention est jointe en annexe.*

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire :**

- **Approuvent les nouvelles la convention jointe**
- **Autorisent Monsieur le Président ou son représentant, à la signer**

Voix pour : 69 Voix contre : 0 Abstentions : 0

## 5.2DELIBERATION B.8/2024 – Avenant à la convention de transport dérogatoire à Baume Les Dames

Le Président donne la parole à Michel LAB, Vice-Président, qui expose :

La Région Bourgogne Franche-Comté est l'autorité compétente en matière d'organisation des transports scolaires sur le territoire départemental du Doubs à l'exclusion du ressort territorial des autorités organisatrices de la mobilité.
L'article 2-10 du règlement des transports scolaires du Doubs prévoit que lorsque les conditions de la création d'un circuit ou de l'extension d'un circuit existant ne sont pas réunies, un transport dérogatoire peut alors être créé à la charge de la commune, du SIVOS, de la Communauté de communes ou de l'établissement demandeur. Une convention de transport dérogatoire est alors établie en intégrant les modalités de financement de la prestation.

La convention avait été conclue pour une durée de deux années scolaires soit du 1er septembre 2022 jusqu'au 31 juillet 2024.
Néanmoins, la Région avait été informée que la convention deviendrait caduque à partir du 1er septembre 2023 car une modification des circuits était nécessaire pour répondre aux sureffectifs constatés sur le circuit Baume les Dames / Champvans / Bois Carré. Par conséquent, il est nécessaire de présenter un nouvel avenant.
Le coût annuel à la charge de la CCDB se présente sous la forme d'un forfait (majoration théorique de 9 % intégrée au calcul) qui s'élève à 13 689.42 €. Les crédits sont inscrits au budget.

*Le projet d'avenant est joint en annexe.*

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire :**

- **Approuvent l'avenant joint en annexe**
- **Autorisent Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer**

Voix pour : 69 Voix contre : 0 Abstentions : 0

### 5.3 DELIBERATION B.9/2024 – Avenant à la convention de transport méridien dérogatoire

Le Président donne la parole à Michel LAB, Vice-Président, qui expose :

Une convention avait été conclue pour une durée de cinq années scolaires allant du 1er septembre 2019 au 31 juillet 2024. Néanmoins, la Région avait été informée que la convention deviendrait caduque à partir du 1er septembre 2023 car la suppression d'un certain nombre de circuits avait été annoncée. Par conséquent, il est nécessaire de présenter un nouvel avenant.
Désormais, deux circuits seront en place au lieu de huit (un au tarif annuel majoré de 9% soit 9 148.37€ pour la desserte écoles/domiciles sur le secteur de Champlive/Dammartin/Glamondans, un au tarif annuel majoré de 9 % également soit 4 574.19€ pour la desserte écoles/domiciles avec liaison restauration, Aïssey).
Le coût total théorique est de 13 722.56€ TTC. Pour rappel, il s'est élevé pour l'année scolaire 2022/2023 à 62 947.50€.
Les crédits sont inscrits au budget.

*Le projet d'avenant est joint en annexe.*

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire :**

- **Approuvent l'avenant joint en annexe ;**
- **Autorisent Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer**

Voix pour : 69 Voix contre : 0 Abstentions : 0

## 6. ASSAINISSEMENT

### 6.1 DELIBERATION B.10/2024 – Demande de subventions pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif (ANC) du Val de Cusance

Le Président donne la parole à Alain COURANT, Vice-Président, qui expose :

La commune de Cusance est alimentée par le puits Près du Moulin à l'entrée du hameau de Val de Cusance. En 2021, suite à l'adhésion de la commune au SIE du Val de Cusance, le président du syndicat a engagé les démarches nécessaires pour régulariser la situation administrative du puits et notamment la protection réglementaire.

Ainsi, un avis d'hydrogéologue agréé a été rendu le 11 septembre 2022, proposant des périmètres de protection et des servitudes, dont la mise en conformité des dispositifs d'ANC dans le hameau du Val de Cusance.

S'agissant d'une mesure imposée dans la déclaration d'utilité publique du captage, le Département du Doubs propose de subventionner la mise aux normes des ANC à hauteur de 35% si la Communauté de communes, également Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), porte la demande de subvention.

L'obligation de mise aux normes demeurant de la responsabilité des propriétaires des installations, la CCDB sera le relais pour percevoir les subventions et les reverser aux particuliers sur présentation des factures et après avis de conformité du SPANC. Chaque propriétaire devra donner mandat à la CCDB pour percevoir la subvention avant reversement.

11 installations ont été identifiées comme devant faire l'objet d'une mise aux normes. Le coût d'une réhabilitation pouvant être estimée à 12 000€ HT, le montant global des travaux serait de 132 000€ HT, et celui de la subvention de 46 200€, soit 4 200€ par installation.

M. Alain COURANT commente la note transmise aux conseillers communautaires sur l'élection des délégués dans les syndicats après transfert. Les délégués syndicaux devraient rester en place jusqu'à la fin du mandat, sauf vote contraire du Conseil Communautaire.
Le Vice-Président pourrait cependant intervenir à titre consultatif.

**L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire :**
**- Approuvent le montage de l'opération ;**
**- Autorisent Monsieur le Président, à solliciter l'aide du Département et à signer tout document s'y afférant.**

Voix pour : 69 Voix contre : 0 Abstentions : 0

## 7. TRANSITION ENERGETIQUE

### 7.1 DELIBERATION B.11/2024 – Convention de partenariat avec le PETR Doubs Central : animations et mise en place des permanences décentralisées de la Maison de l'Habitat du Doubs POUR 2024

Le Président donne la parole à Jean-Luc PAUTHIER, Vice-Président, qui expose :
Depuis octobre 2016, le PETR a mis en place, avec les communautés de communes, un partenariat avec la Maison de l'Habitat du Doubs (MHD - Anciennement ADIL du Doubs et CAUE). Ce partenariat consiste à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, d'information et de conseils des particuliers et des professionnels du bâtiment sur des questions d'habitat.

Les bilans annuels de ce dispositif montrent tout l'intérêt de ce partenariat qui répond à un besoin des habitants. Fort de cette dynamique, le PETR et les communautés de communes souhaitent maintenir un partenariat avec la MHD. Une nouvelle convention est donc proposée pour fixer les modalités du dispositif pour 2024.

Le PETR du Doubs central conventionne avec la MHD pour assurer des actions d'animation, de communication et de conseil. La poursuite du partenariat en 2024 a pour objectif de réaliser de nouvelles actions définies dans la convention et ainsi de maintenir des permanences de proximité réparties sur le territoire du Doubs central avec l'apport de conseils techniques et financiers d'un juriste, d'un architecte et d'un conseiller en rénovation énergétique.

Le PETR conventionne avec les communautés de communes pour assurer la mise en œuvre du dispositif. Cette convention a pour objectif de définir les engagements respectifs des parties. Elle doit permettre d'assurer la bonne réalisation des animations et des permanences ainsi que son financement.

<u>Les prestations entrant dans cette convention sont les suivantes</u> :

- Assurer des permanences d'une journée/mois d'un conseiller en rénovation énergétique, d'une journée/mois d'un juriste et d'une ½ journée/mois d'un architecte à Baume-les-Dames, soit 2.5 jours/mois.

- Assurer l'animation d'une réunion publique par CC afin de promouvoir le dispositif auprès de la population et des élus.

- Assurer l'animation d'une réunion à l'échelle du PETR avec les acteurs/partenaires locaux pouvant faire le relais du dispositif des permanences.

M. MARTHEY Arnaud ajoute que des réunions publiques seront mises en place prochainement par la Maison de l'Habitat.
Concernant les permanences, si certaines restent vacantes, il est possible pour les élus et/ou les agents de saisir le créneau pour obtenir des informations.
De plus chacun peut se rendre à la permanence de son choix même hors territoire.
Il incite les Maires à relayer ces informations dans leurs communes.

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire :**
**- Acceptent que le PETR mandate la Maison de l'Habitat du Doubs pour poursuivre cette opération conformément à la convention,**
**- Acceptent les termes de la convention de partenariat avec le PETR dont un modèle est annexé à la présente délibération,**
**- Autorisent le Président à signer la convention de partenariat avec le PETR du Doubs central,**
**- Autorisent le Président à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement de l'opération**
**- Décident que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de l'opération et inscrites dans la convention seront imputées sur les budgets des exercices correspondants.**

Voix pour : 69 Voix contre : 0 Abstentions : 0

## 7.2 DELIBERATION B.12/2024 – Demande de financement Fonds Vert Ingénierie pour la structuration politique énergétique du territoire Doubs Baumois

Le Président donne la parole à Jean-Luc PAUTHIER, Vice-Président, qui expose :

La Communauté de communes en partenariat avec la DDT du Doubs propose un accompagnement à ses communes membres sur la structuration politique énergétique du territoire Doubs Baumois et notamment la définition des ZAER.

La CCDB et la DDT joueront un rôle de coordinateur et d'interface entre les prestataires et les communes.

<u>L'accompagnement des communes comporte 2 volets</u> :
- Elaboration des cartographies (AUDAB – coût de la mission 16 000€) ;
- Appui à la concertation avec le public, dont les acteurs économiques et politiques du territoire (bureau d'études CDHU, titulaire d'un marché à bons de commandes via l'ANCT – estimation du reste à charge pour la CCDB de 7 000€).

Un financement au titre du fonds vert ingénierie peut être sollicité sur le 1er volet uniquement (prestation AUDAB), à hauteur de 80%. Au global le reste à charge pour la CCDB sera de l'ordre de 11 200€ (sans refacturation aux communes).

La remontée à l'Etat des ZAER définies dans le cadre de ce dispositif pourra se faire à échéance de l'été 2024 ; les communes ayant déjà travaillé sur leurs zonages seront libres de bénéficier de cet accompagnement ; le cas échéant elles pourront prendre une nouvelle délibération.

Afin de bénéficier de la prestation de l'AUDAB, il convient d'adhérer à l'agence : convention pluriannuelle 2024 – 2028, le coût d'adhésion étant de 1 000€ à l'année. Un avenant annuel aura pour objet de définir la contribution annuelle de la CCDB au programme partenarial de l'agence, qui sera fonction des besoins spécifiques de la collectivité : études ou autres prestations éventuelles. Il n'y a aucune obligation : si la CCDB n'a pas de besoin particulier, la contribution annuelle est alors du montant de l'adhésion soit 1000€. Une délibération sera proposée en ce sens au Conseil communautaire du 10 avril.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| **Intitulé** | **Dépenses prévisionnelles** | **Recettes prévisionnelles** |
|---|---|---|
| Prestation AUDAB - cartographies | 16 000 € | 12 800 € Fonds vert ingénierie (80 %) |
| Marché ANCT - concertation | 7 000€ | |
| Autofinancement CCDB | | 10 200€ |
| **Total** | **23 000 €** | **23 000€** |

M. PAUTHIER Jean-Luc présente le dispositif ZAER (Le diaporama sera joint).
M.MARTHEY Arnaud demande si beaucoup de communes ont déjà délibéré.
Mme GANDELIN Véronique confirme que peu de communes ont délibéré et que certaines ont délibéré sans cartes annexes. Elle précise qu'il est possible pour ces communes de délibérer à nouveau.
M.MARTHEY Arnaud convient que pour la commune de Baume Les Dames, qui dispose de services, la démarche est plus facile.
Concernant les concertations, Le Président précise qu'il y aura des concertations dans les communes puis une concertation pour la Communauté de communes.(débat au conseil)
Les communes doivent délibérer sur les modalités de concertation. Des modèles leurs seront transmis.
M.PARENT Benoit ajoute que dans le magazine « la vie communale » des modèles étaient proposés.

M.MARTHEY Arnaud rappelle qu'il est important de délibérer dans les communes où des projets sont en cours afin qu'ils puissent bénéficier de l'assouplissement des procédures.
Le Président précise que le délai de retour a été reporté à l'été.

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire :**

- **Approuvent le plan de financement présenté ;**
- **Autorisent le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention Fonds vert ingénierie pour l'année 2024 auprès de l'Etat, pour l'ingénierie relative à la structuration politique énergétique du territoire Doubs Baumois ;**
- **Autorisent le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.**

Voix pour : 68 Voix contre : 0 Abstentions : 1

## 8. ECONOMIE - TOURISME

### 8.1 DELIBERATION B.13/2024 – Protocole de coopération « Vallée de l'Ognon » convention avec Destination 70

Le protocole de coopération Vallée de l'Ognon a permis d'assurer depuis 2019 la promotion d'un espace touristique sous la marque "Vallée de l'Ognon". Sur la CCDB, les hébergeurs situés de Moncey à Ollans bénéficient de cette promotion ainsi que des activités situées à proximité.
Il est proposé de prolonger d'un an la coopération entre collectivités en établissant un avenant à la convention de financement 2022-2023. La CCDB abonderait le partenariat à hauteur de 500€ et contribuerait à un plan d'actions calibré à 51 620€.

Ce financement serait destiné à financer différentes actions de promotion : réédition de la carte Vallée de l'Ognon, campagne sur les réseaux sociaux, participation à des salons touristiques, visites du patrimoine (2 visites sont prévues cette année à La Tour de Scay) ...

*Le projet d'avenant figure en annexe.*

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire approuvent :**

- **Approuvent l'avenant 2024 à la convention de partenariat avec Destination 70 ci-joint qui prévoit une participation de 500€ de la CCDB**

Voix pour : 69 Voix contre : 0 Abstentions : 0

## 9. INVESTISSEMENT

### 9.1 DELIBERATION B.14/2024 – Aménagement de locaux pour le multi accueil de Laissey – non-remboursement partiel d'une retenue de garantie

Le Président expose :

La SAS VOIRIN-DENOIX a exécuté pour la CCDB le marché « lot 7 Electricité – Aménagement de locaux pour le multi accueil de Laissey ». L'entreprise a installé un visiophone qui est tombé en panne pendant l'année de parfait achèvement. L'entreprise a été placée en liquidation judiciaire le 30/03/2023. La réparation du visiophone a été réalisée par une autre entreprise pour un coût de 453€ TTC.

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire :**

- **Approuvent le non-remboursement d'une partie de la retenue de garantie de l'entreprise VOIRIN-DENOIX pour un montant de 453€ TTC**
- **Approuvent le versement du solde de la retenue de garantie au mandataire judiciaire**

Voix pour : 69 Voix contre : 0 Abstentions : 0

## 10. RESSOURCES HUMAINES

### 10.1 DELIBERATION B.15/2024 – Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à 35/35ème et suppression d'un poste d'adjoint administratif pal 2ème classe à 35/35ème

Le Président donne la parole à Véronique GANDELIN, Directrice Générale des Services, qui expose :
L'un des agents chargés de la gestion administrative du service scolaire a fait valoir ses droits à la retraite. Son remplacement s'est effectué par le biais d'une mutation interne. En effet l'agent occupant les missions d'accueil du public au siège de la CCDB et de gestion administrative des équipements a souhaité bénéficier d'une mutation interne et occuper ce poste vacant.

Il a donc été nécessaire de lancer une procédure de recrutement afin que le poste d'agent d'accueil soit pourvu.
Le candidat retenu n'est pas fonctionnaire et a été recruté en tant que contractuel sur le premier grade de la grille indiciaire des adjoints administratifs.

Il est donc nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif (agent d'accueil nouvellement embauché) et supprimer le poste de l'agent du service scolaire parti en retraite.

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire :**

- **La création d'un poste d'adjoint administratif territorial à 35/35ème à compter du 01/02/2024 ;**
- **La suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe territorial à 35/35ème à compter du 01/03/2024.**

Voix pour : 69 Voix contre : 0 Abstentions : 0

**10.2 DELIBERATION B.16/2024 – Promotion interne 2024 : créations et suppressions de postes**

Le Président donne la parole à Véronique GANDELIN, Directrice Générale des Services, qui expose :

La promotion interne est un dispositif dérogatoire au principe de recrutement par concours, qui permet aux fonctionnaires remplissant certaines conditions d'ancienneté ou lauréats d'un examen professionnel d'accéder à un cadre d'emploi supérieur.

Le nombre de postes autorisés au titre de la promotion interne est soumis à un **quota réglementaire**, sur lequel nous n'avons pas de prise.
Pour les collectivités affiliées au Centre de gestion, il appartient au Président du Centre de gestion, sur la base de critères arrêtés après avis des Comités Sociaux Territoriaux, et avec l'assistance d'un collège de représentants des employeurs, d'inscrire les agents sur les listes d'aptitude au titre de la promotion interne, dans la limite des quotas.

Comme chaque année la CCDB a fait le choix de proposer plusieurs de ses agents au titre de la promotion interne.
Pour déterminer les agents éligibles, la CCDB se base sur ses lignes directrices de gestion (votées le 20/12/2020).
Les agents doivent évidemment remplir les critères réglementaires mais d'autres critères sont également pris en compte tels que le poste occupé, l'expérience professionnelle, la valeur professionnelle et la manière de servir, l'effort de formation…
Les employeurs qui déposent des dossiers doivent fixer un ordre de priorité lorsqu'ils déposent plusieurs dossiers pour un même grade.

Pour l'année 2024 plusieurs dossiers déposés par la CCDB ont été acceptés, ainsi plusieurs agents ont été inscrits sur les listes d'aptitude du CDG 25.
Il appartient donc à la CCDB de nommer ces agents sur ces nouveaux cadres d'emploi.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver la promotion des agents suivants sur un cadre d'emploi supérieur :

- Poste de responsable du Pôle petite enfance/enfance/jeunesse : suppression d'un poste d'animateur principal 2ème classe (catégorie B) et création d'un poste d'attaché territorial (catégorie A) à 35/35ème à compter du 01/04/2024.
- Poste de directrice de l'accueil de loisirs de Baume les Dames : suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe (catégorie C) et création d'un poste d'animateur territorial (catégorie B) à 35/35ème à compter du 01/04/2024.
- Poste de référente ATSEM site de Mi-Cour : suppression d'un poste d'ATSEM principal 1ère classe à 33.05/35ème et création d'un poste d'agent de maîtrise à 33.05/35ème à compter du 01/04/2024.

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire approuvent :**

- **La création d'un poste d'attaché territorial à 35/35ème et la suppression un poste d'animateur principal 2ème classe à 35/35ème à compter du 01/04/2024.**
- **La création d'un poste d'animateur territorial à 35/35ème et la suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe à 35/35ème à compter du 01/04/2024.**
- **La création d'un poste d'agent de maîtrise à 33.05/35ème et la suppression d'un poste d'ATSEM principal 1ère classe à 33.05/35ème à compter du 01/04/2024.**

Voix pour : 69 Voix contre : 0 Abstentions : 0

**10.3 DELIBERATION B.17/2024 – Suppression d'un poste d'adjoint administratif pal 2ème classe à 7/35ème**

Le Président donne la parole à Véronique GANDELIN, Directrice Générale des Services, qui expose :

L'un des agents gestionnaire comptable au sein du service Finances de la CCDB a fait valoir ses droits à la retraite.
Son poste n'étant pas remplacé, il convient de le supprimer du tableau des effectifs.

**L'exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil communautaire :**

- **Approuvent la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe territorial à 7/35ème à compter du 01/04/2024.**

Voix pour : 69 Voix contre : 0 Abstentions : 0

**Séance levée à 22h20**

| DCM | OBJET |
|---|---|
| B.1/2024 | *Etat des décisions du président dans le cadre de sa délégation du conseil* |
| B.2/2024 | *Etat des décisions du bureau dans le cadre de sa délégation du conseil* |
| B.3/2024 | *Débat d'orientations budgétaires 2024* |
| B.4/2024 | *Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec l'association les Francas* |
| B.5/2024 | *Avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations Familles Rurales* |
| B.6/2024 | *Convention d'intervention RPE Baume Les Dames* |
| B.7/2024 | *Exposition Artothèque* |
| B.8/2024 | *Avenant à la convention de transport dérogatoire à Baume Les Dames* |
| B.9/2024 | *Avenant à la convention de transport méridien dérogatoire* |
| B.10/2024 | *Demande de subvention pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif (ANC) du Val de Cusance* |
| B.11/2024 | *Convention de partenariat avec le PETR Doubs Central : animations et mise en place des permanences décentralisées de la Maison de l'Habitat du Doubs pour 2024* |
| B.12/2024 | *Demande de financement Fonds VERT Ingénierie pour la structuration politique énergétique du territoire Doubs Baumois* |
| B.13/2024 | *Protocole de coopération « vallée de l'Ognon » convention avec destination 70* |
| B.14/2024 | *Aménagement de locaux pour le multi accueil de Laissey – non-remboursement partiel d'une retenue de garantie* |
| B.15/2024 | *Création d'un poste d'adjoint administratif territorial à 35/35ème et suppression d'un poste d'adjoint administratif pal 2ème classe à 35/35ème* |
| B.16/2024 | *Promotion interne 2024 : créations et suppressions de postes* |
| B.17/2024 | *Suppression d'un poste d'adjoint administratif pal 2ème classe à 7/35ème* |

**Le Président,** **Secrétaire de séance :**

**Jean-Claude MAURICE** **Marie-Christine DURAI**

**Publié sur le site internet de la CC Doubs Baumois le 11/04/2024 :**
**www.doubsbaumois.org**